

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal | Les articles locaux insérés dans le tribunal doivent parvenir au plus tard le vendredi matin
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

Echos de la Presse Suburbaine
Nous lisons, dans le Réveil de Seine-et-Oise :

LES ANTI-NATIONALISME

Les nationalistes ne manquent pas une occasion de manifester leur esprit antinational.
Il semble que ce soit là leur trait caractéristique.
Nous n'en connaissons pas d'exemple plus frappant que la campagne qu'ils ont entreprise contre la Rente française, les Caisses d'épargne françaises, les Finances françaises, la Langue française elle-même.

Outre qu'il y a parmi les nationalistes nombre de Jules Lemaitre, de Syveton et de Coppée qui n'ont jamais été soldats, on a vu récemment leur parti organiser une ligue pour le refus de l'impôt.
Refuser l'impôt, cela équivaut à refuser le service militaire; car, pour avoir une armée, des armes et des munitions, il faut de l'argent et cet argent, c'est l'impôt qui le donne à l'Etat.

En refusant l'impôt, les nationalistes ne tendent rien moins qu'à ruiner la défense nationale : ce sont de singuliers patriotes!
Leur campagne contre la rente et contre les caisses d'épargne n'est pas moins antinationale.
Provoquer l'exode à l'étranger des capitaux français, cela équivaut à provoquer l'émigration des hommes : car, pour qu'une nation soit forte, il lui faut aussi bien de l'argent que des hommes, et si les nationalistes avaient jamais pu parvenir à ébranler notre crédit national, c'est notre puissance qu'ils auraient ébranlée!

La langue « française » elle-même n'échappe pas à leurs fureurs; ils voudraient bien qu'elle ne fût ni parlée, ni enseignée, dans certaines régions de la France où leur influence diminue avec les progrès de la langue française et de l'instruction.

Aussi, le président du Conseil a-t-il déchainé leurs colères pour avoir prescrit l'usage du français dans l'enseignement religieux des Bretons.

Le ministre de la guerre, ému de la justice de cette déclaration, qui lui avait été présentée par quelques délégués, en a réitéré à son collègue des travaux publics, M. Maréjols.
Ce dernier vient de prescrire une enquête auprès des Compagnies et a avisé M. le général André qu'il espérait que les résultats de ladite enquête seraient favorables.

Le ministre de la guerre, ému de la justice de cette déclaration, qui lui avait été présentée par quelques délégués, en a réitéré à son collègue des travaux publics, M. Maréjols.
Ce dernier vient de prescrire une enquête auprès des Compagnies et a avisé M. le général André qu'il espérait que les résultats de ladite enquête seraient favorables.

On nous prie de rappeler qu'aux termes de la loi du 7 avril 1902, les hommes de l'armée territoriale qui, au moment de l'appel de leur classe pour une période d'instruction, seront inscrits depuis au moins cinq ans sur les contrôles d'un corps de sapeurs-pompiers régulièrement organisé, sont dispensés d'accomplir cette période d'exercices.
Les intéressés doivent s'adresser au maire de leur commune.
Ils recevront avis de la décision prise par l'autorité militaire à leur égard, par l'intermédiaire du Bureau de recrutement dont ils relèvent.

Caisse d'Épargne Postale
Le sous-secrétariat des postes et télégraphes nous communique la note suivante :
L'examen de la situation des caisses d'épargne postales pendant les dix premiers jours de cette année fait ressortir un excédent de recettes très important.
L'excédent des recettes pour une période déterminée est la différence entre la somme des placements et la somme des remboursements.)
La somme globale de ces excédents est de 5,632,398 francs, se décomposant comme suit :

Du 1 ^{er} au 5 janvier inclus	Fr.	3.502.372
— 6	—	853.305
— 7	—	330.040
— 8	—	430.747
— 9	—	299.369
— 10	—	125.565
(Ce dernier chiffre pour 71 départements seulement.)		
Dans les départements, même où la campagne a été menée le plus activement pour exiter les populations au retrait des fonds qu'elles y avaient déposés, les caisses d'épargne postales accusent les excédents de recettes suivants, toujours pour les dix premiers jours de janvier :		
Côtes-du-Nord	Fr.	49.170
Morbihan	—	60.254
Maine-et-Loire	—	38.805
Ille-et-Vilaine	—	27.366
Loire-Inférieure	—	19.664
Finistère	—	43.717

Le chiffre des excédents de dépôts de ce dernier département est d'autant plus caractéristique avec la crise spéciale et douloureuse qu'il traverse au point de vue économique.

Les Caisses d'épargne et le Terme
Beaucoup d'animation, le 14, aux guichets des Caisses d'épargne, encore plus peut-être que le 7. Car les livrets sont venus aider à payer les deux termes, le terme ouvrier et le terme bourgeois. De tous côtés pleuvaient les demandes de remboursement, mais, chose curieuse, qu'a bien voulu nous expliquer un des aimables receveurs, les dépôts ont dépassé quand même, à chaque bureau, les retraits de plusieurs milliers de francs. La « double » des maîtres et des employeurs est aussi la « joyeuse » des domestiques et des

employés. Les petits déposants ont « donné » comme ils ne donnent à aucune époque de l'année, et les préposés postaux, qui, depuis quinze jours, étaient sur les dents, voient venir avec soulagement un troisième terme, celui de leur surmenage.

RECTIFICATION

C'est par erreur que nous avons publié, la semaine dernière, l'entrefilet suivant :

REVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Dans le département de la Seine les électeurs reçoivent un récépissé de leur demande d'inscription ou de radiation détaché d'un registre à souche afin de permettre le contrôle.

En outre, il est établi dans chaque mairie un double de la liste électorale, mais cette liste, au lieu d'être établie comme la liste électorale officielle, par ordre alphabétique général, est divisée par rues et par maisons, de façon à rendre les vérifications faciles.

Ceci ne se fait pour le moment qu'à Paris.

Il faut espérer que cette mesure des plus utiles sera également votée par les conseils municipaux des communes de la Seine.

MAIRIE DE NANTERRE

Avis d'Enquête de commodo et incommodo

Le sieur Burn, demeurant à Nanterre, a présenté au Préfet de police une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer une vacherie à Nanterre, avenue de la République, 72.

Toutes personnes qui auraient à présenter des moyens d'opposition contre cet établissement ou à faire des observations à son sujet devront les faire connaître au maire de cette commune dans le délai de dix jours, à compter du jour de l'apposition de la présente affiche.

La demande et les plans de l'établissement sont déposés, pendant l'enquête, à la mairie de Nanterre.
Nanterre, le 20 janvier 1903.

Société Républicaine

des CONFÉRENCES POPULAIRES

Samedi 31 janvier, M. Coulbaux fera une conférence à la Mairie, à 8 h. 1/2. Il traitera le sujet suivant : De l'inégalité dans les diverses positions sociales.

USINE A GAZ DE RUEIL

Vente à l'Usine PRIX DU COKE rendu en Cave

Coke N° 0	1 85	1 95	Livraison à domicile
— N° 1	1 85	1 95	— dans les 24 heures
— gros criblé	1 75	1 85	— de la commande
Grésillon	1 05	1 15	

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10

MÉFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE

Les Eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies

La SEULE EAU qui convienne à tous, c'est

L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT

L'EAU DE LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service de table de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris.
EN VENTE PARTOUT
ENTREPOT : 39, Rue Rouget-de-l'Isle, SURESNES
Téléphone : EAU DE LIANCOURT-SURESNES

L'ILE FLEURIE

A 10 minutes de la Gare de Nanterre en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou et le Pont de Bezons

ERNEST LEMAIRE RESTAURATEUR

Spécialité de MATELOTES & FRITURES
BONNE CAVES — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS
Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano
BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)
Pêche et Baignades; Leçons de Natation
CHASSE sur L'EAU toute l'Année

Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.

CONSTRUCTION, REPARATIONS & LOCATION DE CANOTS
GARAGE ET GARDE DE BATEAUX
Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques

NOTA. — APPELER LE PASSEUR

Imp. E. HUBY, 23, r. Maurepas, Rueil. et 36, r. St-Germain, Nanterre

HORLOGERIE A LA CONFIANCE

BIJOUTERIE ORFÈVRE
Ancienne Maison LEHIEULLE
E. DESLANDES
SUCESSEUR

COUSSINS pour Couronnes de Mariées
MONTRES or, argent, nickel, simples et compliquées
Seul Dépositaire de la Montre « OMEGA » qui a eu le plus grand Prix à l'Exposition de 1900



Remontage de Pendules A L'ANNÉE Réparations en tous genres
Fantaisie riche Articles de Fumeurs Bijouterie religieuse Bijouterie doublé or

ACHAT D'OR & D'ARGENT
OPTIQUE Pince-Nez et Lunettes or, argent, nickel et acier (exécution rapide des ordonnances d'occulistes). — Jumelles, Thermomètres, Baromètres, Fias-Liquides, Réparations de Lustrerie et Optique.
MIROITERIE Glaces riches de tous Styles, Glaces fantaisie pour Cadeaux de Mariés, Réparations de Glaces.
HORLOGERIE de Franche-Comté et d'Allemagne, Cartels, Régulateurs et Coucous chantants en bois sculpté.

Grand Magasin de Chaussures

MAUMONT, Succ^r
Ancienne Maison FROMONT
Chaussures de fatigue et de luxe Spécialité pour Dames, Fillettes et Enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.

NOUVEAU CABINET DE Chirurgie Dentaire
6, RUE DE MAUREPAS — RUEIL — EN FACE LE BUREAU DE POSTE
Le Mardi et Vendredi de 9 heures à 6 heures
M. FRAENKEL donne à toute personne qui veut bien s'adresser à lui une Consultation absolument gratuite pour tout ce qui concerne la Bouche.
Ses Prix sont très Modérés

Les soins de Bouche et des Dents sont consciencieux, d'une propreté et d'une ANTISEPTIE RIGOUREUSES.

Spécialité des Redressements des Dents des Enfants et de la pose des Appareils Dentaires. — Extractions et Traitement des Dents malades sans aucune Douleur.

MAISON A PARIS 38, Chaussée d'Antin, 38 Quartier de l'Opéra

Grande Vacherie Normande
POUPARD
19, Rue Saint-Germain, 19 NANTERRE
Lait garanti pur
TAUREAU POUR LA MONTE

Achille CAT
GÉOMÈTRE
Expert près le Tribunal civil de la Seine
Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et états parcellaires.
Lever de plans, nivellement, projets de canalisation d'égouts, routes, chemins de fer, tramways, etc.
30, rue du Chemin-de-Fer NANTERRE

Inscriptions sur Calicots en tous genres

L. SCALIER

préviennent les habitants que pour cause d'agrandissement ses Ateliers sont transférés

24, Rue de Marly

pour les Commandes et Renseignements S'ADRESSER à RUEIL

9 et 11, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE

ENSEIGNES

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE paraissant le Dimanche Rédaction-Administration 42, Rue du Louvre, Paris

VIN GUERIN-ROGER, propriétaire viticulteur, à CONGENLES (Gard). — Représentants sérieux demandés pour la vente de mes Vins. Forte remise. Inutile de se présenter si on ne possède pas de garanties sérieuses.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

MAISON FONDÉE EN 1869

EDMOND HUBY

36, Rue Saint-Germain, 36 — NANTERRE (Seine)

BILLETS DE DÉCÈS EN 40 MINUTES

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES ET DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITÉ ET LE COMMERCE

Travaux de Luxe Noir et Couleurs
PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

PAPETERIE — ARTICLES DE BUREAUX

Couronnes mortuaires en Perles vendues à des prix défiant toute concurrence

La musique municipale prêtera son gracieux concours sous la direction de M. Walter, officier d'Académie. Le public et particulièrement les dames sont invités à cette conférence gratuite.

VÉTÉRANS

Armées de Terre et de Mer
SITUATION AU 12 JANVIER 1903
Vétérans 147.172
Sociétaires 131.272
Pupilles 1.979
Membres honoraires... 3.364
Membres d'honneur... 236
Inscrits au 12 janvier 1903. 284.023

FONDS PLACÉS

Au 12 janvier. Fr. 11.547.387 35

Les sections de Paris et les sections voisines sont convoquées pour dimanche, 25 janvier, afin d'assister, avec leurs drapeaux, à la cérémonie commémorative de la bataille de Buzenval. Réunion, à 2 heures, à Saint-Cloud, sur la place d'Armes.

Un seul discours sera prononcé par M. le lieutenant-colonel Grandjean, vice-président général au nom de la Société.

Les sections qui trouveraient leur commodité de passer par Rueil sont informées, par le président de la 109^e section, que le rendez-vous est fixé à 1 h. 1/2 très précise devant la mairie de Rueil, d'où ce deuxième cortège partira de façon à rencontrer le premier au monument.

SECTION DE NANTERRE

Les sociétaires de Nanterre sont informés que la réunion aura lieu à la Mairie de Nanterre, à 1 heure précise, pour le départ à Rueil avec le drapeau de la section.

Nota. — Le port de l'insigne est obligatoire.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro le compte rendu du banquet donné par la Société de secours mutuels de Nanterre à l'occasion de ses premiers 100.000 fr. de capital.

Vol de poules

La semaine dernière, des malfaiteurs se sont introduits par escalade chez M. Percheron, rue de la Ferme, et lui ont emporté 15 poules et 12 lapins.

Le propriétaire n'a entendu aucun bruit. Il n'a eu d'autre ressource que de prévenir les gendarmes qui ont ouvert une enquête.

Conseil Municipal

Compte Rendu sommaire de la Séance du Lundi 29 décembre 1902

APPICHÉS A LA PORTE DE LA MAIRIE

(Suite)

M. le Maire donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Président de l'Union des Commerçants fait connaître que son association a décidé d'organiser, pour septembre 1903, le grand concours de pompes remis cette année et rappelle à la bienveillante attention du Conseil municipal la subvention de 2.000 fr. qu'il a bien voulu allouer audit concours.

M. le Maire ajoute qu'il a vu M. Gauss; qu'il lui a fait savoir que le budget de 1903 était voté et que la question pourrait être reprise lors de l'établissement du budget supplémentaire de 1903.

M. Mothé déclare qu'il ne s'opposera pas au renvoi de la demande de l'Union des Commerçants à la Commission du budget, mais qu'il prendra la parole sur le vote de principe; il ajoute que le Conseil paraît vouloir

réaliser des économies que ce serait le moment d'en faire et demande si le concours projeté se passera au moment de l'inauguration des nouveaux bâtiments (remise de pompes à incendie et salle de gymnastique).

M. Péan n'est pas d'avis de renvoyer la demande de l'Union des Commerçants à la Commission, mais il en propose le renvoi à l'administration qui introduira par voie budgétaire; M. Légeron expose que le commerce a besoin d'être encouragé; que le concours proposé serait une compensation aux charges énormes supportées par les commerçants et que, pour provoquer des affaires, il faut faire du mouvement.

M. Mothé demande ensuite pourquoi l'Union des Commerçants n'a-t-elle eu en vue qu'un concours de pompes et pourquoi a-t-on éliminé les autres sociétés? M. Légeron lui répond qu'on s'y est pris trop tard.

M. Roy fait remarquer que la subvention de 2.000 francs avait été inscrite au budget de l'année dernière; que l'Union renouvelle sa demande et que, pendant le concours de pompes à incendie, on ferait un concours de gymnastique et un festival. M. Cellier demande si le Conseil a l'intention d'inaugurer la remise des pompes à incendie et la salle de gymnastique; dans l'affirmative, M. Cellier serait d'avis que ce soit la commune elle-même qui organise le concours avec la participation des commerçants.

M. le Maire croit que le Conseil est d'avis d'inaugurer les nouveaux bâtiments, qu'on pourrait fixer une date et voter un crédit de 2.000 francs.

Le principe de la fête d'inauguration en 1903 de la nouvelle remise de pompes à incendie et de la salle de gymnastique est admis et un crédit de 2.000 francs inscrit au budget supplémentaire de 1903 pour cet objet.

Le Conseil approuve un projet de bail intervenu entre la commune de Nanterre et M. Courty pour l'installation d'un kiosque de vente et de location d'immeubles dans le square de la Gare.

Sur l'avis conforme de sa Commission des finances, le Conseil émet un avis favorable à l'approbation des comptes et budgets de la Fabrique de l'Eglise de Nanterre pour les exercices de 1901, 1902 et 1903.

Un crédit de 493 fr. 14 est ouvert au budget de 1902 pour la part de la commune dans la confection des tables décennales de l'état civil de 1893 à 1902.

Le Conseil examine et adopte les bordereaux de prix et cahiers des charges pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 1907.

Sur la proposition de M. Bauby, le Conseil décide l'installation d'une bouche de lavage boulevard du Nord au droit de la nouvelle remise de pompes à incendie.

M. Péan rappelle sa demande de transformation de l'éclairage au moyen de becs à incandescence des trois lanternes à becs papillons du quartier du Petit-Nanterre. M. le Maire répond qu'il s'est déjà occupé de cette question et qu'il la rappellera à la Compagnie du Gaz.

M. Légeron demande où en est la question de l'éclairage de la rue des Bas-Rogers. M. le Maire indique qu'il a écrit à son collègue de Puteaux pour lui demander la délibération de son Conseil municipal concernant cette affaire.

M. Mothé demande à l'administration municipale quelles mesures elle compte prendre pour faire arranger le boulevard Thiers; on y a bien placé des becs de gaz et des cailloux, mais on ne peut y circuler à cause de la boue qui se trouve sur la chaussée et des tas de cailloux qui sont placés sur les côtés de la route.

M. Bauby répond que, pour le moment, on ne peut qu'entretenir le chemin et que si des dégradations extraordinaires y ont été commises par la Compagnie du Gaz, on les fera constater par l'agent-voyer cantonal.

Une demande d'indemnité de culture présentée par M. Landois, locataire d'un terrain acquis pour la construction des écoles du Plateau, est rejetée, le locataire ayant emblavé son champ alors qu'il savait qu'il était vendu.

Sur la proposition de M. Péan, le Conseil renvoie à la Commission des finances une demande de l'administration municipale

pour gratifications aux appariteurs et gardes-champêtre.

La séance est levée à 11 h. 1/4.
Le Secrétaire du Conseil,
Signé: Hébert.

Vu:
Le Maire de Nanterre,
J. GAUTHIER.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Brisset Louis, sente des Cabines, 16; Klepping Edouard, avenue Félix-Faure, 51; Picart Henriette, rue du Chemin-de-Fer, 7; Gautier Eugène, rue de la Ferme.

PUBLICATIONS. — M. Bruneteau, à Nanterre, carrière des Guillerets et Mlle Chamot, à Saint-Jeoire (Haute-Savoie); M. Vautier, à Nanterre, rue de la Ferme et Mlle Paris, même adresse; M. Mercou à Choisy-le-Roi (Seine), rue Chevreul, 14 et Mlle Pillefert, à Choisy-le-Roi, rue Pasteur, 24.

MARIAGE. — M. Bircann, à Paris, rue Traversière, 55 et Mlle Palauqui, à Nanterre, rue de Montesson, 6.

DECES. — Mme Guilmin, 37 ans, chemin de Bezons, 10; Mme Gengoult, 73 ans, à Paris, 47, boulevard de l'Hôpital; enfant Pecon, 23 mois, à Puteaux, chemin des Longs Rais; M. Meyeux, 35 ans, rue du Docteur-Foucault, 40.

Nous lisons dans l'Echo d'Argenteuil:

Les Victimes de l'Inquisition

« Celui qui se sépare de Jésus est comme un sarmet inutile qui doit être jeté au feu » (Saint-Jean.)

Le clergé catholique n'a jamais admis la liberté religieuse et l'égalité des cultes. Il a toujours regardé comme légitime l'emploi de la force pour protéger la religion.

L'Eglise a toujours fait un devoir aux princes d'extirper l'hérésie.

Les rois, au début de leur règne, prêtaient le serment de ne souffrir que des catholiques dans leur royaume et plaçaient l'hérésie au rang des crimes d'Etat.

« Ce sont les papes, dit Lacordaire dans la Vie de saint Dominique, qui eurent l'initiative de l'Inquisition. — Le tribunal changeait le « supplice en pénitence, l'échafaud en éducation. »

La nécessité de brûler les hérétiques était tirée de l'évangile de saint Jean (XV, § 6), où il est dit :

« Celui qui se sépare de Jésus est comme un sarmet inutile qui doit être jeté au feu. »

Nombreuses, avons-nous dit, sont les victimes du fanatisme religieux.

Nous reportant à l'année 1540, l'Histoire nous dit que 19 habitants de Mérindol sont condamnés à être brûlés, la petite ville rasée, les bois coupés et abattus deux cents pas alentour.

C'est le commencement de la persécution atroce des Vaudois en Provence.

Nous avons vu, dans un précédent article, qu'en 1535, le clergé obtenait de François 1^{er} un édit défendant, par lettres patentes, qu'on imprimât, dorénavant, aucun livre dans le royaume.

Le roi, malade, hébété par la maladie, donne sa signature pour « obvier à l'extrême danger où se trouve notre sainte foi. »

Aussitôt, les habitants de Mérindol sont traqués et massacrés. A Cabrières, les hommes sont égorgés. On brûle les femmes réfugiées dans une grange; on laisse mourir de faim les enfants qu'on n'égorge pas.

Vingt-deux villages sont détruits; « trois mille personnes massacrées » : *Ad majorem dei gloriam* « Tuez tout! Dieu renvoie les siens », s'écriait l'abbé de Cîteaux, lors de la guerre des Albigeois.

C'est le cardinal dominicain Caraffa, aidé par les jésuites Salmeron et Lainez qui dirige alors l'Eglise.

Tous les catholiques appartiennent alors aux inquisiteurs. Six cardinaux forment le tribunal sans appel dont le siège est à Rome. L'Inquisition fait incarcérer les suspects et punit de mort les chrétiens soupçonnés d'hérésie; les dénonciateurs recevaient, en France, le quart des biens confisqués.

En avril 1538, on brûle le libraire Jean Je la Garde pour avoir vendu quatre livres hérétiques; on brûle un jeune noble de Toulouse, âgé de 20 ans, pour avoir mangé de la viande en carême.

Le 3 avril 1546, le célèbre humaniste Etienne Dolet, est brûlé vif, à Paris, sur la place Maubert, condamné comme athée pour traduction d'un dialogue de Platon.

Quand enfin, la Chambre de la Tourneville refuse de prononcer la peine de mort pour choses de religion, quand un grand honnête homme, Anne du Bourg proteste qu'il est inique et inhumain de mettre à mort un homme pour ses opinions religieuses, qu'arrive-t-il? Anne du Bourg lui-même est mis à la Bastille et condamné à mort. Intéressant martyr de la tolérance, il monte sur le bûcher le 23 décembre 1559.

Ainsi furent accueillis, en France, par l'Eglise, les débus de la Réforme au moment où cette réforme nécessaire n'était pas une hérésie formelle et où elle se liait à l'humanisme de la Renaissance.

Ne parlons pas ici de la Révocation de l'Edit de Nantes arrachée à Louis XIV par les jésuites et le clergé.

Dans ses Origines de la France contemporaine, Taine montre l'égoïsme et la cupidité de l'Eglise catholique, son zèle contre les protestants.

L'Assemblée du clergé ayant changé sa part d'impôt en un don gratuit, chaque persécution nouvelle est achetée et payée par l'Eglise, qui se soumet ainsi l'Etat pour en faire un bourreau.

Taine montre que, pendant tout le XVIII^e siècle, l'opération continue.

En 1717, une assemblée de 74 personnes ayant été surprise à Anduze, les hommes vont aux galères et les femmes en prison.

En 1724, un édit déclare que tous ceux qui assisteront à une assemblée et tous ceux qui auront quelque commerce direct ou indirect avec les ministres protestants, seront condamnés à la confiscation des biens, les femmes rasées et enfermées pour la vie, les hommes aux galères perpétuelles.

En 1745 et 1746, dans le Dauphiné, 277 protestants sont condamnés aux galères et nombre de femmes au fût.

De 1744 à 1752, dans l'Est et le Midi, 600 protestants sont enfermés et 800 condamnés à diverses peines.

Jusqu'aux approches de la Révolution, dans le Languedoc, on pend les ministres et l'on envoie des dragons contre leurs sujets qui se rassemblent au désert pour prier Dieu.

« Le sentiment des évêques est toujours de dragonner, de convertir à coups de fusil. »

En 1775, au Sacre, l'archevêque Loménie de Brienne dit au jeune roi :

« Vous réproverez les systèmes d'une tolérance coupable. Achevez l'œuvre que Louis-le-Grand avait entreprise. Il vous est réservé de porter le dernier coup au calvinisme dans vos Etats. »

En 1780, l'assemblée du clergé déclare que l'autel et le trône seraient également en danger si l'on permettait à l'hérésie de rompre ses fers. »

Même en 1789, le clergé, dans ses cahiers, tout en consentant à tolérer les non-catholiques, trouve l'édit de 1788 trop libéral; il veut qu'on l'exclue des charges de judicature, qu'on ne leur accorde jamais l'exercice public de leur culte et qu'on interdise les mariages mixtes; il demande la censure préalable de tous les ouvrages de librairie, un comité ecclésiastique pour les dénoncer

et des peines infamantes contre les auteurs de livres irréligieux; enfin, il réclame pour lui-même la direction des écoles publiques et la surveillance des écoles privées.

Voilà, en résumé, les brillants exploits de notre mère la Sainte-Eglise durant ces derniers siècles.

Nous disons, en résumé, car nous n'avons parlé ni des massacres de la Saint-Barthélemy, ni des luttes sanglantes qui marquèrent les guerres de religion, ni des tristesses consécutives de la Révocation de l'Edit de Nantes, etc., etc., les victimes alors sont innombrables.

Ainsi, par le bûcher, le glaive, la torture, l'exil, les galères, la prison, les confiscations de biens, c'est-à-dire par tout ce qui est synonyme de haine, de sang et de mort : voilà comment l'Eglise assure sa domination absolue! Voilà comment elle se montre libérale et tolérante!

D'autre part, pendant que les rois se font les exécuteurs des hautes-œuvres, pendant que le peuple verse son sang pour la cause religieuse, pendant que les vaillants apôtres de la liberté de conscience montent courageusement sur les bûchers, le clergé, auteur de tous ces crimes, de tous ces forfaits, de tous ces attentats, le clergé, lui, avec son cynisme habituel, se livre tranquillement aux vices et aux désordres de son temps.

Ignorance, cupidité, débauche, simonie, servitude, assassinats, guerres religieuses : voilà le résultat du pouvoir sans contrôle de l'Eglise, de sa longue domination. Voilà ce qui résulte de l'étude attentive de l'Histoire. Voilà l'Eglise libérale et tolérante! Voilà ses œuvres!

Aussi porte-t-elle l'écrasante responsabilité de tant de crimes, de tant d'iniquités.

Comme on le voit, trop longtemps le sang a été versé pour des dogmes intolérants; trop longtemps la haine a divisé notre pauvre humanité. Il est temps qu'une ère meilleure se lève et que le travailleur, le prolétaire, instruit sur la force de la matière, n'admette plus devant ses loix immuables et éternelles, que la religion du devoir, à laquelle doivent s'ajouter la justice et l'amour de l'humanité.

Chronique Théâtrale

A L'AMBIGU-COMIQUE
L'Ambigu vient de donner la première représentation d'une pièce nouvelle en 5 actes et 10 tableaux de MM. Jules Mary et Emile Rochard : *Les Dernières Cartouches*, qui semble appelée à un gros succès.

La reproduction du tableau de Neuville et la sortie des défenseurs de la Maison de Bazelles sont deux clous qui feront courir tout Paris à l'Ambigu.

Cette pièce, dont le succès a été constaté par la grande majorité des critiques, est tirée du roman qui parut l'année dernière dans le *Petit Parisien* et fit monter le tirage de ce journal de près de 100.000. C'est dire que les principaux rôles d'hommes sont tenus et les principaux rôles de femmes sont tenus par MM. Laroche, Etiévant, Courtès, Renot, Villa, Moret, etc. Les décors ont été copiés sur des photographies prises dans le pays même par MM. Jambon et Bailly et les directeurs ont fait des merveilles de mise en scène.

L'Ambigu donne des matinées tous les dimanches et jours de fêtes à 2 heures. Le spectacle finit, en matinée, à 5 h. 1/4 et, le soir, à 11 h. 40.

AU VAUDEVILLE

Le Devoir conjugal, comédie en 3 actes de Léon Gandillot.

Mme Réjane étant absente de Paris pour quelque temps, le théâtre du Vaudeville donnera, la semaine dernière, la première représentation d'une comédie de Léon Gandillot,

qui n'a obtenu qu'un petit succès, bien que la pièce soit assez curieuse en certains points. Le sujet que l'auteur a choisi est assez risqué; malgré cela, je tâcherai de le raconter brièvement.

Une jeune femme, Cécile Morin, n'est pas très heureuse en ménage, son mari n'a pas pour elle toute l'affection voulue; tous deux sont chez des amis à Aix, M. et Mme Durochet, où ils achèvent leur triste lune de miel et ils confient à leurs amis leur peu de sympathie réciproque, car le mari se plaint de ce que sa femme le laisse de côté et il ne pourrait se résoudre à la considérer comme une maîtresse; mais les bonnes langues n'ont jamais manqué et la nouvelle épouse apprend les confidences de son mari. Elle demande le divorce; mais est-ce une coïncidence, Morin change totalement de conduite et sort de l'état civil dans lequel il s'était plu jusqu' alors.

Mme Morin, d'accord avec Mme Durochet, combine une vengeance contre le mari. On recevra devant l'époux un certain Baumirel, qui repoussera sa candidature à la main de Mme Morin. L'effet espéré réussit. Morin s'échauffe, il pleure dans le gilet de son ami Durochet, qui s'en passerait fort bien. Celui-ci tentera une diversion auprès d'une maîtresse.

Malgré cela, vous prévoyez déjà un raccommodement qui arrivera. Morin, battu par la jalousie, jurera de faire son devoir et, comme il a beaucoup pleuré, il sera pardonné et allez donc...

L'ensemble de cette comédie est médiocre; le nommé Morin est parfois bien rasant, on aurait bien dû lui simplifier son rôle; Mlle Toutain est superbe dans son rôle d'épouse délaissée; Mlle Marcelle Lender est une artiste hors ligne; elle a composé le rôle de Mme Durochet avec grand talent; son mari, M. Lérant, a beaucoup intéressé; Baron fils et Tréville méritent un compliment.

A PARISIANA
Cabriole, la pièce si amusante de MM. P. Fiers et Alévy, dont la première représentation a été donnée la semaine dernière, a obtenu un gros succès. La direction a fait de grands frais de mise en scène, les costumes et les décors sont très luxueux et l'interprétation ne laisse rien à désirer. Mmes Tariol-Baugé, Nell, etc. MM. Jacquet, Vilbert, Gibart, Girier rivalisent de gaieté. En somme, un beau résultat et de belles soirées en perspective.

TONY.

Communiqués
On a mis en répétition, au Vaudeville, *Heureuse*, de MM. Bilhaut et Hennequin, par Mme Réjane, qui a emporté le rôle de la pièce, étudiée son rôle en voyage. Avant la représentation de cette pièce, nous aurons une reprise de la *Passerelle*.

COMMUNIQUÉS
On a mis en répétition, au Vaudeville, *Heureuse*, de MM. Bilhaut et Hennequin, par Mme Réjane, qui a emporté le rôle de la pièce, étudiée son rôle en voyage. Avant la représentation de cette pièce, nous aurons une reprise de la *Passerelle*.

MM. Jacques Volny et Desplanques viennent de faire recevoir à Déjazet une comédie en 1 acte, *Petit appartement à louer* qui accompagnera sur l'affiche *Monsieur le Maire*.

PETITS APPOINTEMENTS. — MM. Isola, directeurs de l'Olympia, viennent d'engager, pour la saison prochaine, Frégoli, le célèbre imitateur, aux appointements de 3.333 fr. 33 par soirée, soit 100.000 francs par mois.

POUR RIRE!

On cause de la réforme des termes de procédure.

— Bonne chose, dit quelqu'un. Ainsi, j'ai un ami qui s'appelle Delong. Il sera beaucoup plus convenable de l'appeler « monsieur Delong », par exemple, que le sieur Delong !

— Entre confrères bêcheurs.

— Il paraît que X... est enfin décoré?

— Oui... il y a même eu du tirage.

— Ça n'est pas comme pour ses volumes.

CHEMINS DE FER

DE-PARIS-1YON-MEDITERRANEE

Voyages circulaires à itinéraires fixes

Il est délivré toute l'année à la gare de Paris-Lyon, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter en 1^{re} ou 2^e classe, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes ainsi que l'Algérie, la Tunisie, l'Italie l'Espagne, l'Autriche et la Bavière.

Avis important. — Les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires et d'excursion (prix, conditions, cartes et itinéraires) ainsi que sur les billets simples et sur les réductions, sont donnés par les bureaux d'excursion (prix, conditions, cartes et itinéraires) ainsi que sur les billets simples et sur les réductions, sont donnés par les bureaux d'excursion

ainsi que sur les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, horaires, etc., sont renfermés dans le *Livre Guide* officiel édité par la Compagnie P.-L.-M. et mis en vente au prix de 50 centimes dans les gares, bureaux de ville et dans les bibliothèques des gares de la Compagnie; ce *Livre Guide* est également envoyé contre 0 fr. 85 adressés en timbres poste au service central de l'exploitation P.-L.-M. (Publicité) 20, boulevard Diderot, Paris.

ECHOS DES COMMUNES ENVIRONNANTES

Rueil

Dotation de la Jeunesse de France
Sociétaires inscrits au 24 Décembre 1902 : 275.623
Sociétés : 1.684
Capital au 23 Décembre 1902 : 5.413.282 fr. 95

Cette Société qui a pour but de constituer une dot aux jeunes filles lors de leur mariage ou à leur majorité, et aux jeunes garçons lors de l'expiration de leur service militaire, vient de fonder une section à Rueil dont le Bureau est ainsi composé :

Président : M. Ture; vice-président : M. le Commandant Flaus; secrétaire : M. E. Serre; p. offenseur; trésorier : M. Jollet, épicière; Censeurs : M. Pichot, tapissier et M. Marquet, maître blanchisseur.

Extrait des Statuts
Chapitre V

Article 29. — Un droit d'admission de 1 franc doit être versé pour chaque part inscrite. Le nombre maximum des parts pour un même membre, est fixé à cinq; elles peuvent être prises ensemble ou successivement jusqu'à l'époque où l'enfant aura atteint l'âge de 15 ans.

Art. 30. — La cotisation mensuelle à verser, pour chaque part, est de 0 fr. 50, chaque année la cotisation de janvier est majorée de 0 fr. 50 pour les frais d'administration et de propagande. La même majoration s'applique à la cotisation de juillet.

Art. 35. — Les membres honoraires paient une cotisation annuelle dont le minimum est de 10 francs. Est bienfaiteur de la société toute personne qui verse une somme de 100 fr. au moins en un paiement unique.

Chapitre VI

Art. 36. — La dot est formée du total des cotisations mensuelles et des autres recettes de la caisse de la Dotation indiquées à l'article 25.

Cette dot, ainsi composée, est inscrite sur un compte particulier ouvert à chaque participant, aussitôt après la clôture de chaque exercice.

Art. 37. — Pour avoir droit à une dot, il faut avoir versé la cotisation au moins pendant 10 années révolues.

Art. 40. — Tout membre participant qui devient orphelin de père ou de mère, après cinq années de sociétariat peut demander au conseil d'être maintenu sur le contrôle de la société avec dispenses de cotisations.

Pour tous autres renseignements s'adresser à M. Jollet, trésorier, rue du Château, 37, à Rueil.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Caillet Marcelle-Marie, 16, rue du Château; Degest Henriette-Antoinette, rue de Nanterre, 7; Tirviellot Eugène-Ernest, avenue de Paris, 64.

PUBLICATIONS. — Daubin Auguste-Léon, jardinier, boulevard Saint-Cloud, 11 et Pascal Eugénie-Caroline, cuisinière, boulevard Saint-Cloud, 11; Guillaud Louis, journalier, rue du Gué, 27, Rueil et Herber Noémie, repasseuse, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21.

DECES. — Morin Louis-Augustin, 76 ans, rentier, 39, rue des Bois; Suinot veuve Gruz, sans profession, 63 ans, Fondation Cognacq; Brachot Yvonne, 12 1/2, à Buzenval; Brochart Joseph, cantonnier, 62 ans, à Buzenval.

BIBLIOGRAPHIE

L'Epreuve est la plus belle et la plus artistique des Revues d'Art européennes; chaque numéro mensuel reproduit en gravures hors texte, grand format, plusieurs chefs-d'œuvre anciens ou modernes dont la collection formera un merveilleux Musée d'art.

Le numéro de ce mois contient une étude sensationnelle de M. Victor Thomas sur l'exposition projetée des *Primitifs français* qui laissera loin derrière elle celle des *Primitifs flamands*; cette étude est accompagnée de reproductions du plus haut intérêt artistique. C'est la meilleure réponse aux critiques étrangers qui prétendent que « l'art primitif français n'existe pas ».

Ce numéro exceptionnel contient en outre une étude sur *Frans Hals*, des gravures hors-texte de toute beauté et une eau-forte inédite de Charrat d'une valeur de 15 fr. Le numéro est envoyé franco contre 2 fr. adressés à l'Administrateur de l'Epreuve, 30, rue Bergère, Paris.

Abonnement : un an, 16 francs pour tous pays. (A partir du 1^{er} février, le prix d'abonnement sera de 20 francs pour la France et 24 francs pour l'étranger.)



PLACE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
122, rue Lafayette, Paris
(HOTEL PARTICULIER)



PIERRE PETIT & SES FILS

Chemin de la Légion d'Honneur
PHOTOGRAPHIE D'ART & DE LUXE
AGRANDISSEMENTS
De tous les anciens Portraits.

AUTORISATION DE L'ÉTAT
(Décret du 25 avril 1887)
Appré